



Masterisation : encore et toujours de nouvelles modifications

> « **LE GOUVERNEMENT L'A VOULU, LE GOUVERNEMENT L'A FAIT !** » comme nous pourrions l'annoncer dans un pur style Sarkozy. Oui, la pagaille est bel et bien là concernant cette réforme.

En désirant une transformation structurelle de la formation des maîtres, à toute vitesse, sans concertation, le gouvernement n'a obtenu que des blocages, des retours en arrière, et pire que tout, l'absence de certitudes pour la rentrée 2009.

Tenant chaque semaine d'expliquer aux étudiants cet avenir incertain, entre communiqués officiels et démentis, nous vous proposons un nouveau point, prenant en compte le courrier que Xavier Darcos nous a adressé la semaine dernière et les réunions du Conseil de l'IUFM de l'académie :

- Fait essentiel : aucun texte officiel n'a été signé. **Officiellement, c'est le statu quo complet pour la formation des maîtres !**
- Les stages en responsabilité, durant le M2, serviront à développer la formation continue des néo titulaires. Ils ne seront pas utilisés pour couvrir les besoins de remplacement des personnels en congé.
- Nous ne parlons plus de la suppression des IUFM, mais de leur intégration, procédure qui reste du ressort de chaque faculté.
- Des négociations vont s'ouvrir sur la revalorisation des enseignants. Cela concernera les nouveaux recrutés au master mais aussi l'ensemble des catégories.
- Rentrée 2009, voici les dernières propositions concernant les situations particulières des étudiants :

Actuellement en L3 : vous entrez en préparation au concours, et selon cette formation, vous obtenez tout ou partie du M1.

Si vous échouez au concours mais obtenez le M1, vous repassez le concours en même temps que le M2.

Si vous l'obtenez, il est mis en suspens, en attendant la validation l'année d'après du M2.

Vous n'êtes pas admissible cette année : un M1 est validé au cas par cas. Vous repassez le concours en même temps que vous préparez :

- Soit votre M2 si le M1 est validé .
- Soit votre M1 : si vous obtenez le concours, celui-ci est mis en suspens à la condition d'obtenir l'année d'après votre M2.

Difficultés : il n'y pas de bases légales vous empêchant de devenir immédiatement enseignant suite à l'obtention de votre concours ; de plus, l'administration saurait-elle réagir efficacement aux rentrées 2009 et 2010 face à la possibilité de se retrouver avec moins d'enseignants que prévus, puisque le concours peut être suspendu ? (un CAPES de 800 postes pourrait donner seulement 500 enseignants) ?

Vous êtes admissible cette année (mais non admis) : vous entrez en M2 pour préparer le concours.

Conscient des difficultés que ces évolutions permanentes engendrent auprès des étudiants et formateurs, le SE-UNSA persiste dans son engagement de faire aboutir la réforme selon ses convictions et vous maintiendra au courant de toute évolution.



Statut des enseignants-chercheurs : un nouveau décret satisfaisant, mais ...

Le décret visait à définir tout d'abord la modulation de service entre l'enseignement et la recherche, et questionnait la valorisation et l'évaluation (par qui ?..) de la recherche.

Ainsi la réécriture du décret a permis de clarifier certains points :

- Les autres activités des enseignants chercheurs, comme le tutorat, seront prises en compte ;
- Les heures supplémentaires sont clairement introduites, dès la 193ème heure (192 dans le service) ;
- L'évaluation et la reconnaissance de la carrière se répartissent entre une procédure interne d'évaluation (autres enseignants, instances internes) et le CPU (Conférence des Présidents d'Université).

Sup'Recherche-UNSA a alors abouti sur le point essentiel de la réforme : la modulation de service (plus de recherche, ou inversement d'enseignement ; ne faire que l'un sur un an, puis l'autre l'année suivante) est autorisée mais ne peut se faire que par accord écrit de l'intéressé, ce qui signifie que l'enseignement n'est dorénavant plus vu comme une punition.

Des précisions sont encore en attente, sur la valorisation des carrières, et sur l'évaluation des enseignants sans laboratoire (problématique certaine pour des chercheurs comme les chimistes).

Yannick Swiat
Secrétaire académique
« Jeunes Enseignants »